



CVFE asbl

Siège social et administratif

Rue Maghin 11 - 4000 Liège

Tél : 04/287.75.44

Fax : 04/250.07.57

E-mail : cvfe@cvfe.be

Site web : www.cvfe.be

Compte bancaire pour
effectuer un don :

BE21 0682 2105 0903

** Attestation fiscale pour
tout don supérieur à 40€*

Avec la participation de :



CHOISIR LE CVFE POUR SON TESTAMENT,

© Radnat

**C'est SAUVER chaque jour des femmes
et leurs enfants de la VIOLENCE !**



TABLE DES MATIÈRES

Mot d'introduction.....	3
Dire STOP à la violence conjugale.....	4
Nos espaces d'accueil pour les victimes de violence conjugale.....	5
Nos services pour aider les victimes à sortir du silence.....	6
Notre priorité, agir aux côtés des femmes dans la lutte contre la violence.....	7
Aidez les femmes et leurs enfants à éviter la violence.....	9
Les enfants, aussi témoins et victimes de violence conjugale.....	11
Nous avons besoin de VOUS.....	13
Vos legs et dons serviront à	14
Un testament pour les victimes de violence conjugale.....	15
Le legs en duo: c'est quoi?.....	16
Le legs : cas classique.....	17
Le legs en duo: exemple.....	18
Personne de contact.....	19

PERSONNE DE CONTACT

Pour tout renseignements, contactez **Claire Gavroy**, directrice générale AI du Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion :

Par téléphone : 0498/78.39.69

Par courrier:

Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion -
Claire Gavroy

Rue Maghin, 11 - 4000 Liège

Par e-mail: clairegavroy@cvfe.be

Crédits photos: Radnat, Stuart Miles, Jack Moreh et Nunawwofy.

Pour des raisons de confidentialité et de respect de la vie privée, les prénoms et les photos des témoignages à la page 8 et 10 ont été modifiés.

LE LEGS EN DUO : EXEMPLE

Muriel lègue la totalité de ses biens : **500.000€** avec un legs en duo et désigne le **Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion** comme légataire universel avec l'obligation de **verser un montant de 250.000€ à sa nièce**.

L'ASBL s'acquittera des droits de succession aussi bien sur **sa part (17.500€)**, que **sur la part de la nièce (134.375€)**.

Au final, le CVFE touchera **98.125€** sur les 250.000€ et Emma, la nièce, recevra **59.375€ en plus** qu'avec un legs classique.

© Jack Moreh

MOT D'INTRODUCTION

Madame, Monsieur,

Les violences conjugales sont une des causes de mortalité chez les femmes dans le monde. La Belgique n'est d'ailleurs pas épargnée puisque 38 femmes ont été tuées en 2017.

Léguer une partie ou la totalité de votre patrimoine au Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion vous permet de sauver des victimes de violences conjugales au-delà de votre vie.

Votre générosité est d'une importance vitale pour nous et nos bénéficiaires. Grâce à votre soutien, le CVFE peut continuer à donner de l'espoir aux femmes et à leurs enfants.

Je vous remercie pour votre confiance, votre engagement à nos côtés et vous souhaite une bonne lecture.

CLAIRE GAVROY
Directrice Générale AI

DIRE STOP À LA VIOLENCE CONJUGALE

Prendre position contre la violence, entendre et répondre aux besoins des femmes et de leurs enfants, renforcer la prévention,
voilà ce que nous proposons !

Notre but est de permettre aux victimes de retrouver **leur dignité** et aux auteurs **d'être interpellés** et de reconsidérer leur comportement.

Nous mettons tout en œuvre pour que la société **prenne conscience de l'ampleur du fléau** et de faire ce qu'il faut pour l'éradiquer.

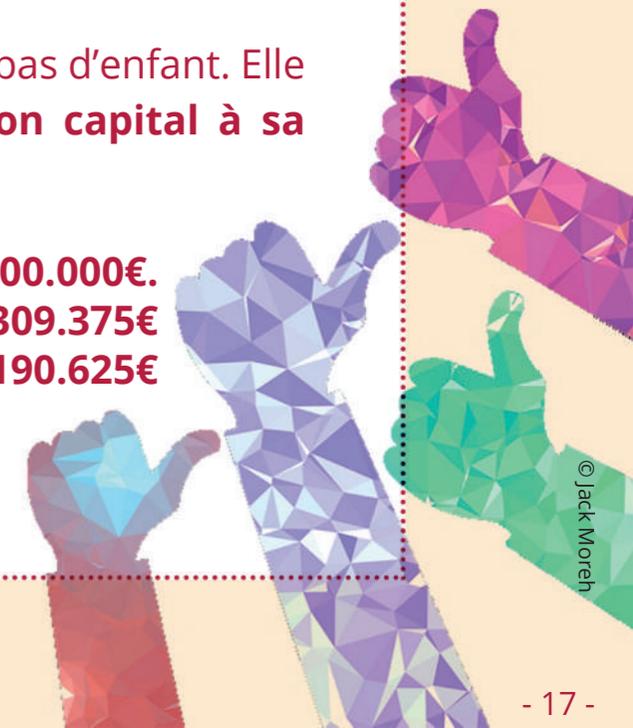


© Stuart Miles

LE LEGS : CAS CLASSIQUE

Muriel, domiciliée à Verviers, n'a pas d'enfant. Elle souhaite léguer la totalité de **son capital à sa nièce : Emma.**

Ses biens sont estimés à **500.000€**.
En tant que nièce, **Emma payera 309.375€**
de droit de succession et recevra **190.625€**
sur les 500.000€.



© Jack Moreh



LE LEGS EN DUO, C'EST QUOI?

Le legs en duo permet de léguer une partie de vos biens au **Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion** tout en prenant à charge les droits de succession de vos héritiers ou légataires. D'une part, vos proches recevront un héritage plus important qu'un legs classique et d'autre part, vous aiderez à rendre le monde meilleur au-delà de votre vivant.

Si vous n'avez **pas d'héritiers directs** (époux, enfants), le legs en duo peut être une formule alternative et intéressante pour vos légataires.

N'hésitez pas à contacter votre notaire. Il vous donnera des conseils adaptés selon vos souhaits en prenant en compte les aspects civils et fiscaux.

NOS ESPACES D'ACCUEIL POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Le Refuge est une maison d'hébergement temporaire qui protège et sauve les femmes et leurs enfants de la violence conjugale.

Le « 9 » est un immeuble avec plusieurs appartements et studios. Ces logements sont réservés aux personnes qui ont séjourné au Refuge. Il s'agit d'une deuxième étape dans le parcours de reconstruction de la famille.

La petite crèche est un milieu d'accueil pour les enfants anciennement hébergés ou non. Elle prône essentiellement à la mixité des cultures, des nationalités et des catégories socioprofessionnelles.

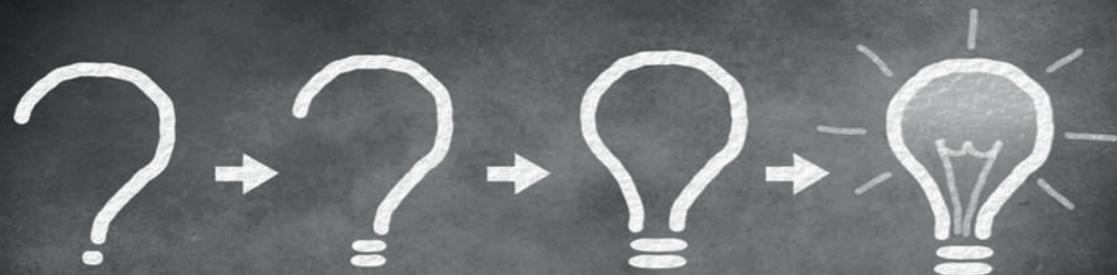


NOS SERVICES POUR AIDER LES VICTIMES À SORTIR DU SILENCE

Une écoute téléphonique est disponible 24h/24h et 7j/7j. Il s'agit d'ouvrir un espace-temps dans lequel la personne peut se poser, déposer une parole et être, avant tout, entendue.

Les entretiens ambulatoires soutiennent, accompagnent et veillent aux personnes prises dans les violences conjugales et familiales.

Des ateliers de sensibilisation améliorent la prévention des violences conjugales et de l'exclusion. Au niveau **de l'orientation et de la formation**, différentes offres de services sont proposés aux femmes.



UN TESTAMENT POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Tout au long de votre existence, certains grands maux de notre société vous ont peut-être **heurté-e, ému-e ou révolté-e**. Peut-être, avez-vous été touché de près ou de loin par l'une ou l'autre situation grave telle que la précarité, la maladie ou encore la violence ?

Pourquoi ne pas faire perdurer votre influence au-delà de votre existence ? Après votre décès, vous pouvez **prolonger votre action en faveur des victimes**. Vous pouvez continuer d'être utile là où il est nécessaire d'agir.

Soutenir le **Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion**, c'est aider les victimes de violence conjugale à sortir de la souffrance qu'elles ne méritent pas. C'est aussi donner aux victimes, le courage de s'en sortir.



VOS LEGS ET DONS SERVIRONT À ...

- Améliorer la qualité des services offerts aux femmes et aux enfants ;
- Rénover les maisons d'hébergement ;
- Rénover la qualité de l'aménagement de notre petite crèche ;
- Perdurer nos actions sociales ;
- Proposer plus de formations aux intervenant-es

LE SAVIEZ-VOUS? *

28.000 femmes déclarent avoir subi, au cours des 12 derniers mois, des violences physiques et/ou sexuelles.

Plus d'une femme sur 3 (36%) a subi des violences physiques et/ou sexuelles depuis l'âge de 15ans.

Une femme sur 4 (24%) a subi des violences de la part de son partenaire ou ex-partenaire.

Plus de 2 personnes sur 5 (44%) connaissent dans leur cercle d'amis et dans la famille, des femmes victimes de violences.

* Sources IWEPS novembre 2016



NOTRE PRIORITÉ, AGIR AUX CÔTÉS DES FEMMES DANS LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE

Nous mettons à la disposition des victimes un Refuge et une équipe pluridisciplinaire pour les aider à trouver des réponses à leurs besoins. Elles peuvent sortir de l'isolement, témoigner des violences vécues, échanger avec d'autres et se reconstruire peu à peu. Nous aidons aussi les femmes à se considérer comme des personnes à part entière, digne d'intérêt, dont les besoins, les émotions et les désirs méritent d'être pris en considération.

Notre objectif est que les femmes quittent le Refuge, plus autonomes qu'à leur arrivée.



Virginie se trouve en sécurité au refuge. Progressivement, elle reprend confiance en ses capacités personnelles et relationnelles.

Lorsque son compagnon la contacte, nous pouvons supposer qu'il s'attend à trouver une femme aux comportements majoritairement marqués par de la soumission, telle qu'il l'a connue jusqu'ici.

Aujourd'hui, Virginie est en mesure de se repositionner face à son compagnon, de raccrocher au téléphone lorsque celui-ci la malmène ou l'injure. Son compagnon lui enverra d'ailleurs un sms: « tu n'est plus la même ».

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

La violence conjugale est toujours présente dans nos foyers. Environ **16.029 plaintes ont été recensées en 2015*** pour violence dans le couple en Wallonie. Nos subsides ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins des femmes et des enfants victimes de violence conjugale.

Nous manquons de ressources et de places dans nos maisons d'hébergement pour sauver ces familles.

Nous avons besoin de vos dons et legs. Grâce à votre générosité, vous aidez des femmes et des enfants à espérer d'une vie meilleure, loin de la violence.

* Sources IWEPS novembre 2016



© Nunawwoofy

VOUS POUVEZ FAIRE LA DIFFÉRENCE !



Notre désir est de donner tous les outils à l'enfant afin qu'il puisse entrer en relation avec d'autres, questionner l'adulte, l'alerter, alerter sa mère ; mais surtout l'aider à centrer son attention sur lui-même, sur sa sécurité, sur sa vie d'enfant.

Aujourd'hui, le travail avec les enfants s'articule autour de métiers différents, dans des lieux différents et dans des temps différents.

AIDEZ DES FEMMES ET LEURS ENFANTS À ÉVITER LA VIOLENCE

Nous offrons des outils d'analyse et des moyens pour améliorer la prévention et le traitement des violences conjugales. Des groupes de réflexions, des projets et des ateliers sont proposés aux femmes et aux enfants pour comprendre et prévenir la violence dans les relations affectives.





Au lendemain de l'un de nos ateliers, Laura nous a livré son expérience. Elle comparait devant le juge au sujet de la garde de ses enfants.

Aujourd'hui, Laura ne s'est pas laissée destabilisée devant le juge. Elle a été en mesure de s'exprimer sur ce qui est juste pour elle et ses enfants. Elle s'est aussi sentie entendue.

Elle était fière, d'autant qu'elle avait obtenu la garde de ses enfants.

LES ENFANTS, AUSSI TÉMOINS ET VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Ils ont **peur**, se sentent **impuissants** mais aussi **responsables** de l'avenir, du maintien et de la sécurité de leur famille.

Les conséquences sont graves et multiples pour l'enfant pris dans les dynamiques de la violence; **stress, peurs, agressivité** ou encore **manque d'estime** et/ou de **confiance en soi, difficultés de concentration, ...**



© Jack Moreh